A l'occasion du colloque du 50e anniversaire de l'Inserm, en avril 2014, le Président de la République a souhaité que l'alliance Aviesan* organise la réflexion stratégique relative au renforcement des synergies entre acteurs de la recherche en santé. Dans cette perspective, une mission a été confiée au Président d'Aviesan par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes, afin de préparer un plan d'action répondant aux orientations de la Stratégie nationale de santé et de la Stratégie nationale de recherche.

Ce plan vient d'être remis aux ministères concernés. Il vise une meilleure utilisation des structures, des calendriers et des financements en matière de recherche clinique et translationnelle, dans la mesure où la multiplication des sources de financements et des opérateurs nuit à la visibilité de l'effort consacré par la France chaque année à la recherche clinique et translationnelle (200 millions d'euros en 2013 et 800 projets). Elaboré par un comité de pilotage regroupant différentes directions d'administration centrales (DGS, DGOS, DGCS, DREES, DGRI), Aviesan, l'ANR, l'INCa, l'ANRS, ce travail a permis de redéfinir les principes de la programmation de la recherche en santé autour de 3 axes :

- partage des procédures logistiques d'appels à projets

- harmonisation des normes d'évaluation faisant l'objet de financement

- coordination de l'identification des priorités nationales, dans le cadre de la Stratégie nationale de santé et de la Stratégie nationale de recherche.

Les financements existants resteront sous la responsabilité des entités telles que l'INCa, l'ANRS, le PHRC. Ces propositions ont pour objectif de faciliter la lisibilité nationale et internationale de la programmation et de simplifier le travail des équipes de recherche.

En 2015, le comité de pilotage du plan, sous la présidence d'Aviesan et avec l'ensemble des

directions d'administration centrales concernées et les différents opérateurs, propose de poursuivre ses travaux avec comme objectifs :

- Une harmonisation de l'évaluation scientifique des projets, grâce à un référentiel commun de procédures et bonnes pratiques.

- Une simplification logistique grâce à un « portail commun » proposé par l'ANR qui mettrait à disposition publication, calendrier et formulaires de soumission.

- Une cohérence de la programmation scientifique proposée par Aviesan, en concertation avec les membres du Comité de pilotage, de manière à renforcer le continuum entre recherche fondamentale, recherche translationnelle, recherche clinique et recherche en santé publique. Il s'agit d'identifier de manière périodique et coordonnée un ensemble de priorités scientifiques dans les différents domaines de la recherche en santé.

Ce plan doit aboutir à la fin de l'année 2015 à une organisation cohérente, condition d'une meilleure gouvernance et d'une plus forte visibilité internationale, deux enjeux stratégiques pour une recherche française en santé de tout premier plan.

---

*Aviesan : l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, fondée en avril 2009 avec les membres fondateurs CNRS, le CEA, l'Inra, l'Inria, l'IRD, l'Institut Pasteur, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires. Cette alliance s'inscrit dans la politique de réforme du système de recherche visant à mieux coordonner le rôle des différents acteurs et à renforcer la position de la recherche française dans ce secteur par une programmation concertée.